

La Minerve



Le Minervoïis

Bulletin municipal AOÛT 2024

6, rue Mailloux, La Minerve QC J0T 1S0

Téléphone : 819 681-3380 • Télécopieur : 819 274-2031

www.municipalite.laminerve.qc.ca • Courriel : info@municipalite.laminerve.qc.ca

HEURES D'OUVERTURE : Lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h



ÉLECTION PARTIELLE DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2024

Voici la liste des candidatures reçues pour combler le poste de conseiller au siège numéro 1, pour l'élection partielle du 1^{er} septembre prochain :

Michel RICHARD

Marc LEMAY

Par conséquent, voici les dates importantes à retenir et les différentes étapes à suivre :

a) Date limite pour les contribuables **non-résidents** pour déposer leur formulaire d'inscription ou de procuration permettant leur droit de vote – **20 août 2024**

b) Dates pour la révision de la liste électorale :

➔ **14 août 2024, de 14 h 30 à 17 h 30** ➔ **16 août 2024, de 19 h à 22 h** ➔ **20 août 2024, de 10 h à 13 h**

c) Tenue du vote par anticipation : **Dimanche le 25 août 2024, de 12 h à 20 h**

d) Tenue du scrutin : **Dimanche le 1^{er} septembre 2024, de 10 h à 20 h**

Il est à noter qu'il n'y aura pas de vote par correspondance pour la tenue de cette élection partielle.

Pour toutes questions à ce sujet, vous pouvez contacter la présidente d'élection, madame Suzanne Sauriol, au : 819 681-3380, poste 5501.



SOURCE

Vous êtes nombreux à demander des nouvelles de la source. Il a été nécessaire d'effectuer certaines mises à jour de nos équipements et installations. Nous mettons tous les efforts afin d'être en mesure de continuer à offrir cet accès à la source et à une eau de qualité.



Voici un résumé des principales résolutions adoptées par le conseil municipal. Les procès-verbaux au long sont affichés sur notre site Internet, sous l'onglet "Administration", dès qu'ils sont approuvés par les élus, soit à la séance ordinaire subséquente.

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 JUIN 2024

Afin de satisfaire aux exigences du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, il a été nécessaire de modifier par résolution certains paragraphes de notre règlement d'emprunt numéro 2024-736. Les principales modifications consistaient à ajuster le coût de la dépense et de l'emprunt qui sont au montant de 882 482,20 \$ et aussi d'ajuster le nombre et la nomenclature des annexes audit règlement.

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUILLET 2024

Administration

Les membres du conseil municipal ont donné leur appui au projet de pérennisation du plan de connectivité du corridor Plaisance-Tremblant soumis par Éco-corridors laurentiens.

Il a été convenu d'autoriser la Municipalité de La Minerve à joindre le regroupement d'achat de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour les produits d'assurance pour les cyber-risques pour la période 2024-2029, et de mandater l'UMQ en vue de l'octroi de ce contrat.

Les membres du conseil municipal ont autorisé la signature de la lettre d'entente 2024-19 avec le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) – Section locale 3365, portant sur l'ajustement salarial.

Sécurité publique

Il a été convenu d'autoriser l'absence prolongée d'une employée au poste de premier répondant, et ce, pour la période du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025, avec autorisation pour elle de poursuivre toutes les mises à niveau requises pendant son absence, et ce, aux frais de la Municipalité.

Travaux publics

Il a été convenu de mettre fin au lien d'emploi avec l'employé numéro 32-0115, en date du 4 juin 2024.

Il a été convenu de mettre fin au protocole d'entente avec la Municipalité de Labelle, relativement à l'entretien des chemins sur la rive Ouest du lac Labelle, secteur du chemin Tisserand, lequel se terminera à l'automne 2024.

Les membres du conseil municipal ont autorisé l'achat d'une quantité supplémentaire d'abat-poussière liquide, afin d'être en mesure de procéder au second épandage du mois d'août, sur tous les chemins non asphaltés du territoire. Tel achat ne devant pas excéder la somme de 35 000 \$, plus les taxes applicables et devant être affecté au surplus budgétaire.

Il a été convenu d'autoriser la location des équipements suivants et d'affecter le surplus pour couvrir ces dépenses :

- une excavatrice pour une période de 5 à 6 semaines, pour un montant n'excédant pas 15 000 \$, plus les taxes applicables;
- une chargeuse pour une période de 4 à 6 semaines, pour un montant n'excédant pas 4 000 \$, plus les taxes applicables.

Les membres du conseil municipal ont autorisé la direction générale à lancer les deux appels d'offres suivants :

- pour l'achat d'un nouveau camion 10 roues;
- pour l'achat d'une niveleuse, avec remise de notre niveleuse actuelle en échange.

Il a été convenu d'autoriser l'achat et le remplacement d'un ponceau sur le chemin de l'Érablière, pour un coût n'excédant pas 40 000 \$, plus les taxes applicables, et d'affecter le fonds gravière-sablière pour cette dépense.

Les membres du conseil municipal ont autorisé la vente des véhicules ci-après, pour un prix minimal comme suit :

- Camion 10 roues, véhicule #46, prix de départ : 25 000 \$;
- Camion 6 roues, 4 x 4, véhicule #49, prix de départ : 100 000 \$;
- Tracteur Trackless, véhicule #57, prix de départ : 2 500 \$;
- Compacteur 1, prix de départ : 300 \$;
- Compacteur 2, prix de départ 200 \$;
- Compacteur 3, prix de départ : 100 \$.

Les personnes intéressées par l'un ou l'autre de ces items, sont invitées à consulter l'avis public à ce sujet, affiché sur notre site Internet ainsi qu'au panneau extérieur à l'hôtel de ville.

Urbanisme et mise en valeur du territoire

Il a été convenu de renouveler le mandat de monsieur Stéphane Locas comme membre du comité consultatif en urbanisme, à compter du 5 juillet 2024, pour un mandat d'un an.

Loisirs

Il a été convenu de confirmer l'embauche de madame Martine Ouellet au poste de responsable de la bibliothèque.

Il a été convenu de mettre fin au lien d'emploi avec l'employée numéro 70-0086 en date du 18 juin 2024.

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 JUILLET 2024

Il a été convenu de modifier la résolution numéro 2020.08.192 « Participation au Programme Rénovation Québec (PRQ) Bonification accès logis (Volet II-6) », afin de confirmer la contribution financière de la Municipalité au montant de 236 757,50 \$, à titre de contribution du milieu pour la construction de la Résidence La Minerve.

Suite à l'ouverture des soumissions de l'appel d'offres S2024-03 pour la construction de 150 mètres de trottoirs sur le chemin des Fondateurs, il a été convenu d'accepter la soumission de Construction TDLD au coût de 109 698 \$, plus les taxes applicables. Cette dépense étant financée par la TECQ pour un montant de 79 000 \$ et l'excédent de la dépense sera affecté au fonds parcs et terrains de jeux.

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 AOÛT 2024

Administration

Les membres du conseil municipal ont adopté la politique 2024-07 pour la régie interne des comités du conseil municipal.

Les membres du conseil municipal ont entériné la signature de la lettre d'entente 2024-17 portant sur la modification de l'article 12.09 de la convention collective, relativement aux banques de temps cumulé.

Il a été convenu d'accepter l'offre de Daniel Tétreault, CPA Inc., pour le mandat d'audit, incluant la préparation du rapport financier et les déclarations fiscales pour l'exercice devant se terminer le 31 décembre 2024, ainsi que pour le mandat de partenariat avec la Ville de Mont-Tremblant, relativement aux services incendie, pour un montant de 10 400 \$, plus les taxes applicables.

Suite à la décision de ne pas solliciter la permission d'en appeler dans le dossier de poursuite contre le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) et la Section locale 3365, il a été convenu d'autoriser, conformément aux résolutions 2020.02.048 à 2020.02.055 inclusivement, le remboursement de tous les frais judiciaires et extrajudiciaires encourus dans ce dossier, et d'affecter le surplus pour défrayer cette dépense.

Il a été convenu de mandater B3 Impression pour la production, l'impression et l'installation de 3 enseignes aux entrées de la municipalité, pour un montant n'excédant pas 18 000 \$, plus les taxes applicables.

Les membres du conseil municipal ont mandaté la firme DEC Enviro pour l'étude géotechnique nécessaire à la préparation des plans et devis pour l'agrandissement de l'hôtel de ville situé au 6, rue Mailloux, et ce, pour un montant n'excédant pas 16 900 \$, plus les taxes applicables. Cette dépense étant admissible à la subvention accordée pour ce projet.

Les membres du conseil municipal ont autorisé l'achat d'un nouveau guichet ATM en remplacement du guichet actuel situé au : 109, chemin des Fondateurs, telle dépense ne devant pas excéder la somme de 5 000 \$, plus les taxes applicables, pour la fourniture, l'installation et la formation.

Sécurité publique

Il a été convenu de nommer le conseiller municipal Mark D. Goldman, à titre de représentant autorisé de la Municipalité de La Minerve, comme membre du comité consultatif en sécurité incendie de la Ville de Mont-Tremblant.

Un avis de motion et projet de règlement numéro 2024-737 concernant le brûlage a été déposé et abrogera le règlement numéro 678 portant sur le même sujet. La seule modification étant l'ajout d'un paragraphe à la demande du Service incendie de la Ville de Mont-Tremblant, c'est-à-dire, l'interdiction de faire des feux en plein air les jours où les conditions climatiques sont défavorables ou lorsqu'une interdiction d'allumer un feu à ciel ouvert a été émise par le directeur du service de sécurité incendie ou par les autorités municipales ou provinciales compétentes.

Un avis de motion et projet de règlement numéro 2024-738 relatif aux nuisances a été déposé et abrogera le règlement numéro 715 portant sur le même sujet. La seule modification apportée étant de ne plus être assujettis à l'article 5.6 qui interdisait le bruit provenant de pièce pyrotechnique. Dorénavant, il faudra respecter le règlement numéro 693 concernant les nuisances par les feux d'artifice.

Travaux publics

Il a été convenu de mandater le Groupe ABS inc., pour le contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre du remplacement de ponceaux sur le chemin des Pionniers, et ce, pour un coût n'excédant pas 22 284,28 \$, plus les taxes applicables. Cette dépense étant admissible à la subvention accordée pour ce projet.

Il a également été convenu de mandater DEC Enviro pour l'étude géotechnique nécessaire à la préparation des plans et devis pour la réfection du chemin des Fondateurs, prévue en 2025, sur une distance d'environ 2 kilomètres, pour un coût n'excédant pas 24 550 \$, plus les taxes applicables. Cette dépense devant être financée via la TECQ 2024-2028.

Monsieur Étienne Marier a été embauché comme opérateur chauffeur, poste régulier à temps plein, le tout conformément à la convention collective en vigueur.

Les membres du conseil municipal ont autorisé une dépense n'excédant pas 40 000 \$ afin de permettre le remplacement des ponceaux sur le chemin des Draveurs. Cette dépense sera affectée au montant à recevoir du Projet particulier d'améliorations (PPA-2024).

Urbanisme et mise en valeur du territoire

La directrice générale a déposé les certificats du résultat de la procédure d'enregistrement pour les règlements numéros 2024-732 sur le zonage et 2024-735 sur les usages conditionnels. Dans chacun des cas, aucune demande n'a été déposée. Par conséquent, les règlements 2024-732 sur le zonage et 2024-735 sur les usages conditionnels sont réputés approuvés par les personnes habiles à voter.

APPELS MUNICIPAUX APRÈS LES HEURES D'OUVERTURE

Comme vous le savez, CITAM nous offre un service d'impartition des appels municipaux en dehors de nos heures d'ouverture. Les répartiteurs de CITAM ont été formés afin de pouvoir répondre aux questions des contribuables. Toutefois, lorsqu'il s'agit d'une demande précise que vous souhaitez adresser, il faut parler à un fonctionnaire pendant les heures d'ouverture.

Les appels pris par CITAM et destinés aux fonctionnaires municipaux seront traités lors de la réouverture des bureaux municipaux ou lors du retour en poste du fonctionnaire auquel l'appel est destiné. Advenant toute urgence municipale en dehors des heures d'ouverture, il faut composer le 9-1-1.

LES FEUX D'ARTIFICE, C'EST FESTIF MAIS...

La joie de l'été vient souvent avec le plaisir des feux d'artifice. Nous célébrons nos événements avec des feux; c'est coloré, cela fait du bruit et émerveille les enfants.

L'utilisation de feux d'artifice, par contre, vient avec une certaine responsabilité puisqu'il y a des effets néfastes sur l'environnement et sur les animaux.

Les feux d'artifice produisent des expulsions de matières hautement polluantes qui contribuent à la pollution de l'air, du sol et aussi de l'eau.

Ces feux ont un impact important sur la faune et ont des conséquences environnementales et effets écologiques considérables. Une étude à ce sujet conclut que « *les feux d'artifice créent des perturbations sonores et lumineuses à court terme qui provoquent une détresse chez les animaux domestiques, qui peut être générée avant ou après un feu d'artifice, mais les impacts sur la faune peuvent être à une échelle beaucoup plus grande* ». « *Le moment annuel de certains feux d'artifice à grande échelle coïncide avec les mouvements migratoires ou reproductifs de la faune et peut donc avoir des effets néfastes à long terme sur sa population.* »

Saviez-vous que l'utilisation des feux d'artifice peut être remplacée par des moyens ayant un effet moindre sur la faune et l'environnement, l'utilisation de drones, de laser et autres peuvent être très festifs, colorés et palpitants!

Quoiqu'il en soit, une prise de conscience sur les effets de nos actions sur l'environnement est nécessaire si nous voulons continuer à jouir de cette belle nature qui nous entoure...

La réglementation actuelle (règlement 693) permet l'usage des feux d'artifice sous certaines conditions, mais le règlement actuel sur les nuisances (715) vient contredire cette disposition puisque le bruit provoqué par les pièces pyrotechniques est interdit. C'est pourquoi un nouveau règlement (2024-738) a été présenté afin de clarifier la question et faire en sorte que le règlement sur les nuisances ne contredise plus le règlement actuel numéro 693 concernant les nuisances par les feux d'artifice.



VOUS ÊTES NOS YEUX SUR LE TERRITOIRE

Si vous êtes témoin de constructions dans les rives, les cours d'eau ou les milieux humides, si vous constatez des infractions au règlement de nuisances, notamment quant au bruit, nous vous invitons à ne pas hésiter à formuler une plainte officielle. Vous nous aiderez ainsi à veiller à l'application des règlements. Vous pouvez nous communiquer votre plainte de façon simple et CONFIDENTIELLE, comme suit :

- En vous présentant à l'hôtel de ville et en complétant le court formulaire de plainte;
- En nous acheminant un courriel détaillé sur la plainte constatée à l'adresse : info@municipalite.laminerve.qc.ca;
- En utilisant le formulaire de plainte sur notre site Internet, sous l'onglet « Administration », section « Formulaire » et en nous le retournant par courriel ou en personne à l'hôtel de ville;
- En contactant le Groupe Sûreté au numéro : 819 681-8600. Le Groupe Sûreté effectue de la patrouille sur notre territoire en bateau et en véhicule, à certains moments de l'année.
- En contactant la Sûreté du Québec.

Règlement sur le bruit

Conformément au règlement sur les nuisances, il est interdit de faire ou causer du bruit ou permettre qu'il soit fait ou causé du bruit de manière à troubler la paix ou la tranquillité d'une ou plusieurs personnes. De plus, du lundi au vendredi, entre 19 h et 7 h, ainsi que les samedis, dimanches et jours fériés, entre 17 h et 9 h, il est interdit de causer du bruit en exécutant des travaux de construction, de démolition ou de réparation d'un bâtiment ou d'un véhicule. Soyons respectueux et soucieux de la qualité de vie de nos concitoyens.

Ensemble avec respect

Nous avons à cœur le bien-être de tous les employés municipaux et vous enjoignons à la courtoisie, à la politesse et au respect lors de vos échanges avec eux.





DESCENTE PUBLIQUE DU LAC CASTORS

Les travaux d'aménagement de la descente publique du lac aux Castors, située sur le chemin des Quarante-Trois, sont très avancés. Nous tenons à féliciter l'équipe des travaux publics pour l'excellent travail effectué! Nous prévoyons avoir complètement terminé les travaux pour la sortie des embarcations à la fin de la saison estivale. Nous vous tiendrons informés à ce sujet.



CONCERT SURPRISE

Pour bien terminer l'été, quoi de mieux qu'un concert surprise du groupe local très apprécié, « Le bon, la brute et les truands ». Soyez présents le 31 août, sous le préau, pour une soirée enlevante.



SAMEDI LE 31 AOÛT

20 h

**91, CHEMIN
DES FONDATEURS
(PRÉAU)**



Les journées de la culture

SAMEDI 28 SEPTEMBRE 2024

- **Activité de marionnettes**
10 h à la bibliothèque
100, chemin des Fondateurs



- **Conférence d'Étienne Drapeau, 19 h**
au centre communautaire
91, chemin des Fondateurs



*détails à venir dans le Minervoï du mois de septembre

PRÊT D'ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

Il est maintenant possible d'emprunter gratuitement, au bureau d'information touristique (111, chemin des Fondateurs), des équipements pour jouer au pickleball, au tennis, au tennis de table et à la pétanque.





PREMIERS RÉPONDANTS



**Nous
RECRUTONS**

Vous avez le goût de joindre une équipe dynamique et impliquée au sein de la communauté? Vous êtes domicilié à plein temps sur le territoire de La Minerve? Vous aimeriez porter assistance à vos concitoyens qui vivent des situations médicales préoccupantes et qui attendent les services ambulanciers?

Si tel est le cas, nous souhaitons vous connaître puisque l'ajout de membres à notre équipe serait grandement profitable.

Voici quelques précisions quant aux exigences et particularités à connaître avant de s'engager :

- ▶ Il s'agit d'un travail « sur appel » lors de situations d'urgence;
- ▶ Il faut bien sûr être à l'aise avec l'idée d'intervenir sur les appels d'urgence médicale;
- ▶ Les sorties (suite aux appels), les formations et les pratiques sont rémunérées;

Vous pouvez occuper un autre emploi et simplement avoir le goût d'ajouter un revenu d'appoint ou avoir le goût de vous impliquer davantage dans votre communauté. Il suffit d'avoir quelques périodes de disponibilités à offrir.

Pour en discuter davantage ou pour toutes informations supplémentaires, nous vous invitons à contacter la personne responsable des premiers répondants, madame Linda Nantel. Vous pouvez la rejoindre par courriel à l'adresse : l.nantel@hotmail.fr ou par téléphone au numéro : **819 421-2741**.

BESOIN DE **PIQUANT** DANS TA VIE ?

DEVIENS

POMPIER / POMPIÈRE

En garde interne à Mont-Tremblant ou sur appel dans ta municipalité*

Formation de pompier périphérique
gratuite et rémunérée



Contacte-nous pour en discuter ! **819 425-8614**

Municipalités desservies par le SSIMT: Amherst | Arundel | Barkmere | Brébeuf | Huberdeau
La Conception | La Minerve | Lac-Tremblant-Nord | Lac-Supérieur | Montcalm | Mont-Blanc



LANCEMENT DE LA FONDATION D'APPUI AUX FAMILLES DE LA MINERVE

Un succès retentissant!

Le samedi 13 juillet dernier, un événement marquant a eu lieu à La Minerve : le lancement de la Fondation d'appui aux familles et aux jeunes de La Minerve. Cette nouvelle fondation a pour mission de fournir une aide ponctuelle pour des besoins essentiels aux familles et aux jeunes de la région, répondant ainsi à des besoins au sein de la communauté.

Le conseil d'administration de la Fondation est composé de personnes locales dévouées : François Tremblay, Paul Caya, Nicole Simard-Laurin, Pascale Lajeunesse, Brigitte St-Jacques et Gilles Bruneau ainsi que de nombreux bénévoles. Leur engagement envers cette cause promet de faire une différence dans la vie de nombreuses familles de La Minerve.

L'événement, supporté par une cinquantaine de bénévoles, a attiré une foule nombreuse et diversifiée, avec plus de 265 convives présents. Parmi les personnalités de marque, on comptait Chantale Jeannotte, députée provinciale, accompagnée de son conjoint; Marie-Hélène Gaudreau, députée fédérale, accompagnée d'Annie Lajoie, attachée politique; Johnny Salera, maire de La Minerve, ainsi que les conseillères Eve Darmana, Mathilde Péloquin-Guay et Darling Tremblay. D'ailleurs nous les remercions tous et toutes pour leurs généreux dons à la Fondation, ainsi que plusieurs autres commanditaires pour l'encan bénéfique record et entre autre le créateur de notre logo, Tristan Cardinal, qui représente bien notre mission.

Ce lancement a eu lieu lors du troisième méchoui annuel de la Fondation, un événement désormais incontournable dans la région. Comme chaque année, le méchoui affichait complet et ce, plusieurs semaines avant l'événement, soulignant son succès grandissant et l'enthousiasme des participants pour cette noble cause. L'événement a permis de générer un surplus de plus de 10 000 \$.

La Fondation d'appui aux familles de La Minerve, espère pouvoir aider concrètement les familles et les jeunes de la communauté, déjà quelques projets en lien avec l'école La Relève de La Minerve verront le jour à la rentrée scolaire et la Fondation continue à soutenir quelques activités spéciales du Club des petits-déjeuners de l'école. Cet événement marque le début d'une ère de soutien et de solidarité renforcée à La Minerve.

***Pour supporter la mission de la Fondation, vous pouvez faire des dons par transfert Interac à :
Fondation.daafm@gmail.com***



COLLECTE DE CANETTES ET DE BOUTEILLES CONSIGNÉES

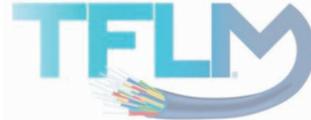
AU PROFIT DES ÉLÈVES
DE L'ÉCOLE LA RELÈVE



LUNDI
2 SEPTEMBRE
DE 9 h à 12 h
AU MARCHÉ TRADITION BRUNEAU



La Minerve



TÉLÉ-FIBRE LA MINERVE FIBRE à la Maison (FTTH) INTERNET HAUTE VITESSE

Bonjour à tous les citoyens de La Minerve - Lac Labelle.

Vous trouverez ci-dessous des nouvelles de votre OBNL - TFLM.

Nous avons complété les travaux afin de rejoindre 100% des résidences de La Minerve et du lac Labelle. Tous les bâtiments (plus de 2800) qui avaient de l'électricité à la fin de 2023 sont maintenant couverts avec notre réseau de fibre. Tout le déploiement de réseau a été financé par des subventions gouvernementales. TFLM a déployé plus de 250 kilomètres de fibre sur le territoire dans le cadre du projet Québec Branché. Dans l'éventualité où il y aurait un nouveau développement résidentiel, TFLM travaillera en collaboration avec le promoteur et Hydro-Québec afin de trouver des solutions pour pouvoir faire l'installation de réseau de fibre sur les poteaux d'Hydro-Québec.

Récemment, nous avons procédé à l'installation d'une génératrice permanente pour nos équipements du territoire de La Minerve et nous travaillons présentement à en installer une aussi pour nos équipements de Labelle. Ces installations nous permettent de vous offrir le service même en cas de panne de courant. Naturellement vous devez être équipé d'une génératrice à votre résidence.

Notre réseau de fibre jusqu'à la maison est robuste et est le meilleur réseau actuellement disponible pour vous offrir le service Internet, télévision et téléphonie. Fini les coupoles sur votre toit, sensibles aux intempéries. **Prendre les services de TFLM encourage une entreprise (OBNL) locale qui embauche du personnel de chez nous.** Notre service à la clientèle est local. Nous avons récemment embauché une ressource locale à plein temps pour nos réparations et installations, ce qui réduit nos délais d'intervention.

À ce jour nous avons près de 1600 clients. TFLM offre des services d'Internet à des vitesses de F30 mégabits, F50, F100, F200 et même F360 mégabits. Une partie des frais d'installation initiaux sont encore couverts par la subvention provinciale permettant ainsi de maintenir les frais d'installation à 150 \$, si votre résidence se trouve à moins de 100 mètres du réseau publique. Nous offrons également des services de téléphonie avec frais d'interurbains gratuits au Canada ainsi qu'aux États-Unis. Nos frais mensuels pour une ligne résidentielle sont sous le prix de nos concurrents. Nous offrons également le service de télévision à prix très compétitifs, avec un très bon choix de canaux.

Pour les propriétaires de chalet qui ferment leur résidence pour l'hiver, nous offrons un forfait saisonnier qui vous permet de suspendre vos services moyennant un frais mensuel moindre, et vous permet de les récupérer au printemps suivant, et ce, sans frais.

À tous nos clients, comme nous devons faire face à plusieurs pannes électriques ou à des fluctuations de tension, nous vous recommandons d'installer une barre de surtension afin de protéger vos équipements ainsi que les nôtres. ATTENTION ne pas mélanger multi-barre à prises multiples et barre de surtension. La barre de surtension absorbe l'énergie (joules) excédentaire. La **capacité des barres à absorber l'énergie** est exprimée en joules. Un joule est une unité de travail qui correspond à l'énergie fournie par une puissance d'un watt pendant une seconde.

Une barre de surtension de moins de 1000 joules conviendrait aux cellulaires. Entre 1000 et 2000 joules pour la plupart des appareils électroniques et informatiques, et finalement plus de 2000 joules aux systèmes de cinéma maison, consoles de jeux, équipements de bureau. TFLM offre des barres de surtension ayant une capacité de 2700 joules.

L'équipe de TFLM est très fière de ce qui a été accompli au cours des quatre dernières années. Nous sommes capables aujourd'hui de vous offrir des services de télécommunications sur le réseau actuellement le plus performant. Imaginez un lien de fibre à votre résidence en plein milieu rural, plusieurs secteurs urbains n'ont pas la chance d'avoir cette qualité de réseau.

Si vous n'êtes pas encore client de TFLM, nous vous invitons à contacter notre service à la clientèle afin d'obtenir toute l'information nécessaire. Nous serions heureux de vous servir. Vous pouvez également visiter notre site WEB : <https://telefibrelaminerve.com>

Marc Perras
DG TFLM

Les Doigts d'Art Minervois

Merci au public d'être venu encourager, malgré la chaleur, les artistes amateurs et professionnels lors de l'exposition en arts visuels tenue les 27 et 28 juillet dernier, au centre communautaire.

Un merci particulier aux 17 artistes exposants amateurs et professionnels qui ont présenté une grande variété d'œuvres d'une grande richesse.

Le gagnant du « coup de cœur » est monsieur Patrice Leroux avec sa toile de 8 X 10 pouces, intitulée « Le dégel » et signée Marie Leroux. Un certificat cadeau de 100 \$ lui a été remis.

Le gagnant ayant été déterminé par tirage au sort parmi tous les coups de cœur reçus. Félicitations à l'artiste!

Le Comité organisateur des Doigts d'Art Minervois :
Louise Trudel, Huguette Marlartre et Louise Beaucage



MUNICIPALITÉ alliée

CONTRE

la
Violence
conjugale



REGROUPEMENT DES MAISONS
POUR FEMMES VICTIMES
DE VIOLENCE CONJUGALE

MAISONS-FEMMES.QC.CA



CONFÉRENCE SUR L'ÂGISME

Jeudi 29 août 2024, 13 h 30 - Centre communautaire, 91, chemin des Fondateurs



Christine Fournier



Laurence Villeneuve

L'âgisme, c'est quoi, c'est où, c'est comment? Cette conférence participative et ludique est conseillée à tous, jeunes et moins jeunes. Dans le cadre du programme « Municipalité amie des aînés », Christine Fournier, infirmière retraitée (gériatrie et psychiatrie) et Laurence Villeneuve, psychologue spécialisée en gériatrie à l'Institut Universitaire de Gériatrie de Montréal, vous proposent un moment d'échange pour favoriser le vieillissement sans préjugés.

LE CISSS DES LAURENTIDES
complice de votre santé

**Une chute peut entraîner
une fracture ou une
blessure grave**

Vous pensez être
à risque de chute?

Vous avez besoin
d'aide pour vous lever
ou pour marcher?



**Ensemble, prévenons les chutes!
Demandez-nous de l'aide!**

Découvrez tous les conseils de prévention sur le site Internet du CISSS des Laurentides : santelaurentides.gouv.qc.ca/soins-et-services/prevention-des-chutes/

Centre intégré
de santé
et de services sociaux
des Laurentides
Québec

L'APPUI POUR LES
PROCHES AIDANTS
D'AÎNÉS

LAURENTIDES

**VOUS ÊTES LÀ POUR EUX,
NOUS SOMMES LÀ POUR VOUS.**

INFO-AIDANT
1 855 852-7784
ÉCOUTE-INFORMATION-RÉFÉRENCES

LAPPUI.ORG

Calendrier des

Activités

AOÛT	17	20 h 00	CONCERT « SERGE LACHAPELLE » CHANSONNIER	Comité des citoyens du lac Castor	Préau
AOÛT	19 - 26	17 h 30 (4-7 ans) 18 h 15 (8-12 ans)	SOCCER (Activité gratuite et aucune inscription n'est requise)	CF La Minerve	Terrain des loisirs
AOÛT	20	19 h 30	BINGO	La Fabrique	Centre communautaire
AOÛT	21	17 h 30 (4-7 ans) 18 h 15 (8-12 ans)	HOCKEY COSOM (Activité gratuite et aucune inscription n'est requise) * Lunette de sécurité ou casque de protection faciale sera obligatoire	Municipalité de La Minerve	Préau
AOÛT SEPTEMBRE	25 par anticipation 1	12h à 20h 10h à 20h	ÉLECTION PARTIELLE	Municipalité de La Minerve	Centre communautaire
AOÛT	29	13 h 30	CONFÉRENCE SUR L'ÂGISME	Municipalité de La Minerve	Centre communautaire
SEPTEMBRE	3	19 h 00	SÉANCE DU CONSEIL	Municipalité de La Minerve	Centre communautaire
SEPTEMBRE	3 - 10 - 17 - 24	13 h 00	COURS DE TABLETTE ET TÉLÉPHONE APPLE	Les Joyeux Minervois	Centre communautaire
SEPTEMBRE	5 - 12 - 19 - 26	13 h 00	SCRABBLE	Club de scrabble Mine de Rien	Centre communautaire
SEPTEMBRE	7 - 8 - 15 - 22	7 h 30	COURS CANADIEN SÉCURITÉ MANIEMENT ARMES À FEU Inscription au préalable au FEDECP.com Début du cours à 7h30, aucun retard ne sera accepté	Association chasse et pêche de La Minerve	Centre communautaire
SEPTEMBRE	9 - 12 - 16 - 19 - 23 26 - 30	19 h 30	JEU DE DARDS	Les Joyeux Minervois	Centre communautaire
SEPTEMBRE	9 - 13 - 16 - 23 - 27 30	13 h 30	CARTES	Les Joyeux Minervois	Centre communautaire
SEPTEMBRE	10	13 h 00	CUISINE COLLECTIVE	MADA	Centre communautaire
SEPTEMBRE	11 - 18 - 25	13 h 30	BASEBALL-POCHE	Les Joyeux Minervois	Centre communautaire
SEPTEMBRE	14	13 h 00	COURS GRATUIT D'AUTODÉFENSE POUR FEMMES (aucune inscription n'est requise)	Instructeur: Dan Simard Champion mondial en arts martialux, instructeur national des forces de l'ordre et des forces spéciales	Centre communautaire
SEPTEMBRE	28	10 h 00 19 h 00	« JOURNÉE DE LA CULTURE » SPECTACLE DE MARIONNETTES CONFÉRENCE ÉTIENNE DRAPEAU	Bibliothèque	Bibliothèque Centre communautaire



BIBLIOTHÈQUE La Minerve



CONCOURS

À vos caméras, le **DÉFI PHOTO**
de la bibliothèque vous attend!

**Vous avez jusqu'au 2 septembre 2024
pour participer!**

De nombreux prix sont à gagner.

Tous les détails du concours sont disponibles sur place,
sur notre page Facebook, sur Ma Biblio à moi
et sur le site Internet de la Municipalité de La Minerve

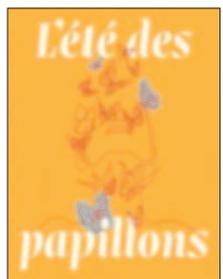
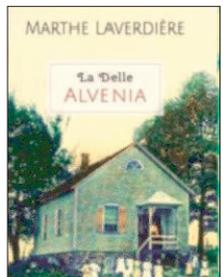
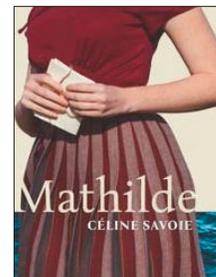
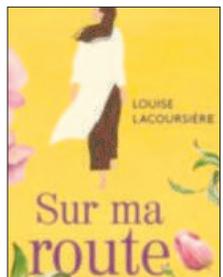
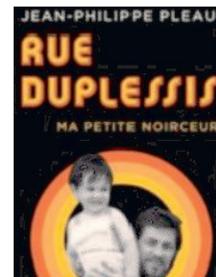
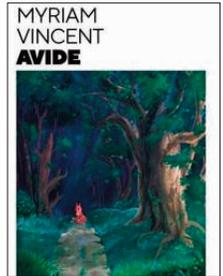
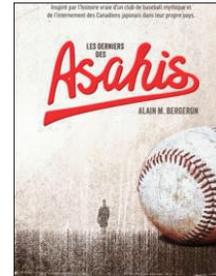
(Bibliothèque/Règlements et communiqués)

Horaire estival modifié (du 25 juin au 24 août 2024) :

Mardi au vendredi : **9 h à 12 h** et de **13 h à 18 h**

Samedi : **9 h à 13 h**

NOS AUTEURS QUÉBÉCOIS À L'HONNEUR!



De nouveaux guides voyages pour planifier vos prochaines vacances!

Retour sur nos activités

Je lis autochtone

Votre participation au mois de la littérature autochtone fut un réel succès!

Félicitations à madame Françoise Latil Marc qui s'est méritée un certificat cadeau des libraires.ca parmi tous les participants.



Vente de livres usagés

Même sous la pluie vous avez contribué au franc succès de notre vente de livres usagés. Merci et à l'an prochain!

Atelier tablette

Vous avez été nombreux à suivre et à apprécier l'atelier!

